

Aide municipale et reste à charge



Quotient familial	Prix d'achat du repas	Aide municipale	Reste à charge de la famille
QF < 200	5.63 €	4.03 €	1.60 €
QF < 300	5.63 €	3.83 €	1.80 €
QF < 400	5.63 €	3.63 €	2.00 €
QF < 500	5.63 €	3.43 €	2.20 €
QF < 600	5.63 €	3.23 €	2.40 €
QF < 700	5.63 €	3.03 €	2.60 €
QF < 800	5.63 €	3.03 €	2.60 €
QF < 900	5.63 €	3.03 €	2.60 €
QF < 1000	5.63 €	2.78 €	2.85 €
QF < 1100	5.63 €	2.48 €	3.15 €
QF < 1200	5.63 €	2.28 €	3.35 €
QF < 1300	5.63 €	2.08 €	3.55 €
QF < 1400	5.63 €	1.88 €	3.75 €
QF < 1500	5.63 €	1.68 €	3.95 €
QF < 1600	5.63 €	1.38 €	4.25 €
QF < 2000	5.63 €	1.08 €	4.55 €
QF > 2000	5.63 €	0.68 €	4.95 €

Mairie de Nalliers

À partir du
1er janvier 2016

Encadrement et animation : maintien de la gratuité pour tous





Ce qu'il faut savoir

Le coût de la pause méridienne ne se limite pas au coût du repas ! Il faut y ajouter le coût du personnel de surveillance et d'animation. Les services communaux évaluent ce coût à près de 1,50 € par enfant et par jour. Ainsi le coût annuel de la pause méridienne est estimé à 120 000 € dont 65 000 € financés par la commune, 55 000 € par les parents. La commune souhaite poursuivre ses aides à la même hauteur mais en affectant davantage d'aides aux personnes fragiles, et notamment à celles qui élèvent seules leurs enfants, ou qui possèdent les plus faibles revenus.

Les repas

La maison de retraite conçoit, prépare et assure le service des repas du restaurant scolaire. Elle facture chaque repas servi, 5,63 € à la Mairie. La commune déduit de ce tarif une aide financière à chaque famille, puis facture la différence. En 2015, chaque repas était ainsi facturé 3,15 € quels qu'étaient les revenus des familles.

Des aides plus justes

L'analyse montre que les personnes qui ont le plus de mal à boucler leur budget sont celles dont le quotient familial est juste au dessus de 700 €. Elles ne bénéficient plus d'aides et doivent toujours payer « plein pot ». Le conseil municipal a donc décidé de les aider en priorité. Celles dont le QF est inférieur à 500 € sont dans trois quarts des situations des mères seules avec enfants ou des familles nombreuses. Elles seront elles aussi prioritairement soutenues.

Les aides ainsi recalculées, et ce sans diminution de l'enveloppe budgétaire, permettront à 70 % des familles ayant déclaré leur QF de voir leur tarif maintenu, ou réduit.

À l'unanimité...

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité lors de la séance du 17 juin, en faveur de cette réforme de l'aide financière aux familles.

Si vous ne connaissez pas votre montant de quotient familial ou s'il a évolué récemment, si votre situation professionnelle ou familiale a changé, contactez la mairie, votre tarif sera recalculé aussitôt.